



CÔTE PROVENÇALE  
*Atelier Bleu du cap de l'Aigle*

# LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## au Pôle Formations et Services aux Entreprises

Livret applicable aux actions de formations



Auteur	Rédacteurs	Coordonnées	Version
ATELIER BLEU CPIE COTE PROVENCALE	Christelle LEMOIGNE <i>Référent Handicap</i>	04 42 08 71 11 <a href="mailto:c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr">c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr</a>	30 Novembre 2021

*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>p.3</b>
<b>QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?</b>	<b>p.3</b>
<b>QUI M'ACCOMPAGNE ?</b>	<b>p.3</b>
<b>COMMENT SE DEROULE MA FORMATION ?</b>	<b>p.3</b>
<b>COMMENT EST ORGANISÉ LE SUIVI DE MA FORMATION ?</b>	<b>p.4</b>
<b>LOI DU 11 FEVRIER 2005</b>	<b>p.4</b>
<b>ANNEXE 1 : COMPENSATION DU HANDICAP</b>	<b>p.5-6</b>
<b>ANNEXE 2 : REGITRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE</b>	<b>p.7-8</b>

## INTRODUCTION

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Le pôle Formations et Services aux Entreprises de l'Atelier Bleu s'engage, pour tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant, à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches ;
- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle.

## QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Un handicap est une limitation d'activité en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions. Cette limitation d'activité implique une restriction de participation à la vie en société : les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des obstacles culturels, matériels ou sociaux lorsqu'elles évoluent parmi les autres individus.

La notion de handicap regroupe plusieurs formes de déficiences :

- Le handicap moteur
- Le handicap visuel
- Le handicap auditif
- Les handicaps mentaux
- Les handicaps psychiques et cognitifs

## QUI M'ACCOMPAGNE ?

Vous disposez au sein de notre organisme de formation d'un **Référent Handicap** :  
**Christelle LEMOIGNE.**

Sa mission est de veiller à l'accueil et à la prise en compte des apprenants en situation de handicap. Elle est votre interlocutrice privilégiée et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles.

Vous pouvez la contacter : [c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr](mailto:c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr) - 04 42 08 71 11

## COMMENT SE DEROULE MA FORMATION ?

À tout instant, vous pouvez faire part de de votre handicap et ce, dès votre 1<sup>er</sup> contact pour l'analyse de votre besoin.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement à la référente, il vous suffit d'envoyer un mail.

Dès l'instant où le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Voir document **en annexe 1 qui détaille nos modalités de compensation du handicap**.

Dans le cas où les aménagements souhaités ne sont pas réalisables au sein de l'organisme, la référente handicap vous oriente vers les structures les mieux adaptées.

La Référente Handicap fait le lien avec l'équipe pédagogique pour vous assurer la bonne prise en compte de votre situation durant l'intégralité de la formation.

Dans le cas d'une formation dans les locaux de l'Atelier Bleu, vous pouvez accéder au site en voiture et vous garer à l'arrière du bâtiment. Il vous sera demandé de communiquer le numéro d'immatriculation et le modèle du véhicule pour communication au gardien du parc, agent de la ville de La Ciotat (le parc du Mugel est en effet interdit aux véhicules sauf autorisation).

## COMMENT EST ORGANISÉ LE SUIVI DE MA FORMATION ?

Tout au long de votre formation, le **Référent Handicap** reste à votre écoute, il peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Il s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## LOI DU 11 FEVRIER 2005

**La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** impose aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation, d'être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette loi est applicable depuis le 1er janvier 2007 et de nombreuses autres dispositions se sont ajoutées à ce cadre législatif cette dernière dizaine d'années.

Voir notre registre d'accessibilité en annexe 2.



## ANNEXE 1

**Le pôle Formations et Services aux Entreprises peut adapter ses formations selon le type de handicap que vous présentez.**

Christelle LEMOIGNE, Cheffe du pôle FSE, est votre référente handicap pour définir des solutions d'adaptation ou de réorientation : [c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr](mailto:c.lemoigne@cpie-coteprovencale.fr) - 04 42 08 71 11

**Possibilité de prise en charge des personnes en situation de handicap.**

**Ces possibilités sont étudiées au cas par cas.**

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
<b>LE HANDICAP MOTEUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Formation sur le lieu de travail OU location d'une salle permettant l'accès d'une personne handicapée moteur</li> <li>2) Pour les visites sur site extérieur non accessible, visite virtuelle en direct</li> <li>3) Sensibilisation du reste du groupe</li> </ol>
<b>LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE INVALIDANTE</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires</li> <li>2) Accueil lors de la formation des ressources externes/spécialistes compétents de la PSH</li> <li>3) Conditions de formation appropriées : choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire</li> <li>4) Sensibilisation du reste du groupe</li> </ol>
<b>LE HANDICAP AUDITIF</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Adaptation de l'approche pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps et rythme de formation aménagés</li> <li>- posture, gestuelle et diction adaptées de la formatrice</li> </ul> </li> <li>2) Recours à l'intervention d'interprète</li> <li>3) Conditions de formation calmes et appropriées</li> <li>4) Sensibilisation du reste du groupe</li> <li>5) Adaptation des mesures sanitaires (masque avec fenêtre transparente au niveau de la bouche) pour la formatrice</li> </ol>
<b>LE HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL</b>	Orientation vers un organisme de formation pouvant accueillir ce type de handicap
<b>LE HANDICAP VISUEL</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Adaptation de l'approche pédagogique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- posture adaptée de la formatrice</li> <li>- contenu pédagogique adapté</li> </ul> </li> <li>2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents</li> <li>3) Conditions de formation appropriées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage et une proximité avec la formatrice</li> </ul> </li> </ol>





	<ul style="list-style-type: none"><li>- un vidéoprojecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair</li></ul> <b>4) Sensibilisation du reste du groupe</b>
<b>TROUBLE DU LANGAGE ORAL</b>	<b>1) Adaptation de l'approche pédagogique :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- posture adaptée de la formatrice *</li><li>- contenu pédagogique adapté</li></ul> <b>2) Temps supplémentaire pour réaliser la vérification des acquis</b> <b>* Quelques idées d'aménagement en communication :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Attirez l'attention en jouant avec les intonations</li><li>- Gérez le débit verbal, en insistant bien sur les points importants</li><li>- Répétez plusieurs fois la consigne</li><li>- Utilisez la communication non verbale : gestes, mimiques, dessins, photos, pictogrammes, <b>etc.</b></li></ul>





## ANNEXE 2



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** à l'Atelier Bleu CPIE Côte Provençale, Pôle Formations et Services aux Entreprises

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui  non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non



### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.   
 C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.   
 C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



**Contact :** Servane TAROT, Directrice - 04 42 08 07 67



### Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 334.833.191.000.11

Adresse : 250 chemin de la Calanque du Mugel - BP 80086 - 13600 LA CIOTAT





## Certaines prestations ne sont pas accessibles



### 1. Sanitaires - non accessibles pour les PMR

Accès possible pour les autres types de handicap avec aide de l'équipe du pôle FSE



Ce service sera accessible le : Début 2022 (rénovation en cours, Mairie La Ciotat)



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 2. Salle de formation - accès possible avec aide d'un membre de l'équipe du pôle FSE

car il y a 2 pas de portes à passer.



Ce service sera accessible le : Projet en cours par la mairie - d'ici 2023 - à confirmer



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non